



## Conditions générales du Club nautique de Bellevue (CNBe)

### 1. Membres

Un membre actif s'affilie à une ou plusieurs sections.

Un membre sympathisant n'est pas affilié à une section.

Un membre junior est âgé de 18 à 25 ans révolu. Le tarif est réduit de moitié.

Un mineur de 7 à 17 ans, ne peut pas adhérer au club mais peut emprunter une embarcation, et utiliser les infrastructures du club, mais sous la responsabilité d'un membre *qui a complété et signé le document « Représentant Responsable d'un mineur »*.

### 2. Embarcations

Un membre actif peut emprunter une embarcation inhérente à la section dont il est affilié, sous sa seule responsabilité, dès lors que le comité aura donné son aval.

### 3. Cotisations annuelles

Catégories	Bellevue/Genthod CHF	Autres CHF
Membre CNBe	200.-	250.-
Membre CNBe junior	100.-	125.-
Membre section voile	120.-	150.-
Membre section voile junior	60.-	75.-
Membre section planche	60.-	80.-
Membre section planche junior	30.-	40.-

### 4. Paiement

La cotisation est payable au plus tard 30 jours après la date de demande d'adhésion et est valable jusqu'au 30 avril de l'année suivante. Le contrat est automatiquement renouvelé au 1er mai, sauf demande de résiliation écrite au moins 30 jours avant la date de renouvellement.

### 5. Assurances

Le membre affirme être couvert par une assurance responsabilité civile et une assurance accident. Il atteste être seul responsable des dommages corporels ou matériels qui surviendraient lors de la pratique d'un sport nautique.